

**Commune de Vich, Procès-verbal No 6, 2021/2026
de l'ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAL
à la salle des Pralies
le 6 décembre 2022 à 20h00**

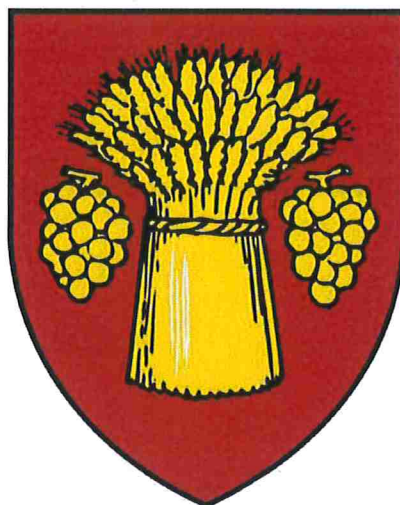


Table des matières

1. Appel nominal.....	47
2. Adoption du procès-verbal du 04.10.2022.	47
3. Adoption de l'ordre du jour proposé	47
4. Préavis n°03/2022-2023 – Budget du ménage communal pour l'année 2023	47
5. Préavis n°04/2022-2023 – Demande de crédit de CHF 162'000 pour le remplacement d'une balayeuse à l'usage des travaux de voirie	48
6. Nomination d'une commission ad'hoc - Règlement général de Police ..	51
7. Election d'un-e délégué-e au RAT	51
8. Liste des préavis connus pour la prochaine séance	51
9. Communications Municipales	51
10. Communications du bureau	52
11. Divers et Propositions individuelles	53
12. Clôture de la séance	53

Le **Président** souhaite la bienvenue aux conseillers, à la Municipalité conduite par M^{me} **la Syndique**, ainsi qu'à M^{me} **Mathilde CHEVALLEY** notre boursière communale.

Il précise que nous utiliserons les cartons de couleurs pour les votes à main levée, comme la dernière fois et que les scrutateurs lèveront également leur carton, afin de montrer leur intention de vote. Il rappelle enfin qu'il convient de se lever et de décliner son nom lors de la prise de parole.

1. APPEL NOMINAL

La **Secrétaire** procède à l'appel nominal des membres, avec **26** membres présents sur 38, 12 excusés, *le quorum est atteint, la séance est donc ouverte.*

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 04.10.2022.

Le **Président** demande s'il y a des corrections ou des remarques. M. **Jean-Pierre SUTTER** précise que lors du dernier Conseil Communal du 4 octobre 2022, il a souvent pris la parole en réponse à M. **Richard STOECKLIN** sur la présentation du réseau d'eau, il parlait en tant que fontainier communal et non en tant que conseiller communal, il tenait à le préciser ce soir. Nous passons au vote.

Le procès-verbal est accepté avec 23 OUI, 0 NON, 2 abstentions.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

Le **Président** demande s'il y a des modifications ou questions. Il n'y en a aucune.

L'ordre du jour est accepté avec 25 OUI, 0 NON, 0 abstention

4. PRÉAVIS N°03/2022-2023 – BUDGET DU MÉNAGE COMMUNAL POUR L'ANNÉE 2023

Le **Président** donne la parole à M^{me} **Antonella SALAMIN** pour la présentation de ce préavis. Le budget prévoit une perte d'environ 170'000 CHF, ainsi qu'une marge d'autofinancement négative de 21'590 CHF. Les recettes couvrent les dépenses et est donc assez stabilisé. La marge d'autofinancement est proche de l'équilibre, ceci indique que nous n'aurons pas de rentrée d'argent et il faudra certainement puiser dans les réserves, pour couvrir d'éventuelles charges d'investissement. Le budget d'investissement est à titre indicatif et pour chaque dépense d'investissement, sera proposé un préavis, pour acceptation de cette dépense devant le Conseil Communal.

Le **Président** donne la parole à la commission des finances. Lecture du rapport de la commission par M. **Mark TRITTEN**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°03/2022-2023.

Le **Président** ouvre la discussion sur ce rapport et précise que les conseillers peuvent amender ligne par ligne le budget et pas seulement la conclusion. Aucune question.

Le Préavis n°03/2022-2023 est accepté avec 25 OUI, 0 NON, 0 abstention

5. PRÉAVIS N°04/2022-2023 – DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 162'000 POUR LE REMPLACEMENT D'UNE BALAYEUSE À L'USAGE DES TRAVAUX DE VOIRIE

Le **Président** donne la parole à M. **Jean-Claude BISSAT** pour la présentation de ce préavis. Notre balayeuse vieillit et il nous faut un véhicule moderne et écologique, elle pourra être utilisée également pour le déblaiement de la neige.

Le **Président** donne la parole à la commission des finances. Lecture du rapport de la commission par M. **Mark TRITTEN**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°04/2022-2023.

Le **Président** donne la parole à la commission ad'hoc – pour l'achat d'un véhicule pour la voirie. Lecture du rapport de la commission par M. **Luigi LONGHI**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°04/2022-2023.

M. **Jean-Claude BISSAT** précise que les communes voisines sont déjà en possession de nouvelle balayeuse économique. Le système de location, hypothèse soulevée par la commission ad'hoc et M. **Christian BRONSIL**, est difficile à gérer, car dans nos communes, il y a la même météo et que la déblayeuse à neige devra tourner en même temps dans tous les villages, c'est compliqué de concilier l'agenda entre les villages, Vich préfère être autonome. La machine est utilisée entre 300 et 400 heures sur la Commune sur une année.

M. **Christian BRONSIL** demande si l'ancienne machine n'étant, selon lui, pas assez appropriée pour le déblaiement de la neige et que c'est cette utilisation qui aurait précipité sa dégradation ? M. **Jean-Claude BISSAT** explique que non la machine était adaptée, mais que la balayeuse ayant 20 ans, il était très compliqué de changer la lame à l'avant.

M. **David MURITH** aurait souhaité connaître la différence de prix avec une machine électrique ? M. **Jean-Claude BISSAT** précise que c'est un montant entre 80'000 et 90'000 CHF de différence de prix, le problème de l'électrique est que les batteries sont diminuées dans leur capacité, par la charge à répétition et ceci coûte également de la remplacer. M. **David MURITH** trouve que Vich devrait faire assez preuve d'exemplarité sur les nouvelles technologies et que, dans ce cas, nous repartons pour 20 ans avec cette nouvelle machine thermique et qu'il faudrait réfléchir à long terme avec des énergies renouvelable. Il sait également que pour les bornes de recharge, il y a des subventions cantonales publiques.

M. **Luigi LONGHI** complète que l'avantage du thermique est que nous pouvons l'utiliser tout le temps, sans restriction, car nous savons déjà que sur cet hiver, toutes les voitures électriques ne pourraient peut-être pas être rechargées complètement avec les restrictions qui pourraient être mises en place.

M. **Cyrille GHISTE** explique que l'amortissement est sur 10 ans, donc l'amortissement est de 1'000 CHF par année pour l'entretien d'un véhicule électrique. C'est supportable.

M^{me} **Belinda SCHAER** demande des explications sur l'entreprise auprès de laquelle la Municipalité achètera le véhicule, car nous avons un marchand de véhicule agricole dans la commune, M. **Olivier MONACHON** entreprise Tracto Jardin. Le **Président** précise que Tracto Jardin a été contacté pour une offre, mais que celle-ci n'a pas été retenue.

M. **Olivier MONACHON** pense qu'il faut en premier voter sur un montant d'investissement de ce véhicule et qu'il faut essayer le véhicule avant de l'acheter et il préconise que l'employé

communal qui l'utilisera le plus souvent doit faire le test. Le montant prévu ce soir est pour une machine, par la suite peu importe la marque, mais il faut la tester. Fond d'investissement qui finance à hauteur de 30% de la part du Canton, pour l'achat des véhicules agricoles, peut-être existe il des subventions pour les communes ? Ces machines sont délicates à entretenir sont souvent en panne et l'achat d'un véhicule thermique aujourd'hui, ne veut pas dire que dans cinq ans nous n'aurons pas l'opportunité de passer à un modèle électrique, mais pour l'instant ceux-ci ne sont pas au point. La somme demandée ce soir est estimée correctement et par la suite peu importe le choix du modèle, du moment que l'essai est concluant et que la personne qui l'utilisera le plus souvent est satisfaite. Un leasing serait peut-être opportun, exemple un leasing pour 60 mois, au bout de ces 60 mois, on change de machine et on repart avec un nouveau modèle plus récent. Le véhicule sera donc toujours neuf et de plus ce montant pourrait être absorbé par le ménage communal. Certains leasings incluent l'entretien des véhicules.

Le **Président** résume il faut retenir deux notions importantes, l'essayage du véhicule et le mode de financement.

M. **Jean-Claude BISSAT** explique que l'aspect financier pour cette dépense, sur cette année, est convenable, d'autres véhicules de voirie seront à remplacer et le seront en leasing et absorber par le ménage communal, mais celui-ci pour ce véhicule est trop coûteux. Il a été lui-même tester des véhicules, mais pas encore M. **Cyrille SCHUMACHER**. L'aspect de concurrence est ouvert pour tout le monde, plusieurs personnes vendent des machines, il comprend la déception du commerçant de Vich, le **Président** stoppe tout de suite cette conversation, car ceci est faux et n'a pas été dit en séance. C'est M^{me} **Belinda SCHAER** qui a posé cette question. M. **Olivier MONACHON** exprime que si la commune prend le véhicule dans son entreprise c'est bien, mais autrement ce n'est pas grave. La machine que M. **Olivier MONACHON** proposait n'a pas été essayée car aucune ne tourne dans la région !

M. **Michel JARRAUD** précise que les techniques évoluent sur le leasing ou sur les véhicules électriques. Le leasing est peut-être approprié, car il permet d'attendre l'évolution des véhicules électriques sur quelques années, ainsi que les subventions de l'Etat et que par la suite le passage à l'électrique sera simplifié.

M. **Maurice MEYER** étant dans la commission des finances pour le rapport et ses recherches, toutes les balayeuses dans les autres communes ne sont pas prises à crédit. Où toutes les communes sont dans l'erreur, où Vich est plutôt dans le juste. L'électrique s'il n'a pas certaines heures d'utilisations par jour, s'il ne tourne pas, les batteries s'usent plus rapidement. M. **Michel JARRAUD** n'est pas du tout en accord avec cette remarque. M. **Maurice MEYER** poursuit à Aubonne en 2022, la commune a pris un véhicule un peu plus lourd et plus cher qui demande un permis spécial, ici sur Vich la proposition est adaptée à la configuration de la commune et à l'utilisation par plusieurs personnes en remplacement à M. **Cyrille SCHUMACHER**.

M. **Jean-Pierre SUTTER** explique que le leasing, après le rapport de la commission et le rapport de la commission ad'hoc, qui l'ont étudié, n'est pas adapté. Le problème est que le véhicule a été choisi, le financement le permet au niveau communal, la commission des finances à étudier le financement et le crédit, c'est dommage d'avoir une telle discussion ce soir en conseil

M. **Mark TRITTEN** précise qu'aucune personne n'est suffisamment experte pour en parler si ce n'est M. **Olivier MONACHON**, les finances le permettent et cet investissement d'un

nouveau véhicule de voirie est nécessaire. Les recommandations de M. **Olivier MONACHON** sont certainement à prendre en considération pour la Municipalité.

M. **Michel JARRAUD** clarifie il y a 10 ans il a été le premier dans le cadre de ses fonctions aux Nations Unies à acheter un véhicule électrique et elle fonctionne encore aujourd'hui en l'utilisant 1 heure 30 par jour.

M. **Olivier MONACHON** termine en expliquant que l'entretien est considérable sur ce genre de véhicule, mais le choix du modèle est important, les batteries au lithium c'est très bien et une batterie en plomb l'entretien est différent etc. Sur les nouveaux modèles, l'air qui rentre dans la machine est presque plus sale que l'air qui va en sortir.

Le **Président** résume qu'en fait ce que dit M. **Olivier MONACHON** est que ce soir il serait bien d'accepter le montant proposé et que par la suite il faut réfléchir sur le modèle de véhicule. L'essai serait bien pour l'adaptation de ce choix de véhicule dans certaine ruelle de Vich si elle passe, si elle est silencieuse, si elle est confortable etc. Le **Président** précise néanmoins que nous ne pouvons voter que sur les conclusions de ce préavis, strictement, et donc l'approche proposée par M. **Olivier MONACHON** de voter seulement un budget n'est pas possible.

M^{me} **Antonella SALAMIN** explique que suite à des discussions en Municipalité, ce préavis est l'aboutissement du meilleur choix. Electrique, thermique, l'entretien, toutes les éventualités ont été prises en considération, ce soir, ce sont les conclusions les meilleures qui sont proposées dans ce préavis.

M. **Michel PEIRIS** trouve bien que la Municipalité ait été cherché l'utilisation de ces véhicules dans les autres communes, car il ne faut pas se focaliser sur une seule personne qui apprécie ou non le véhicule, mais bien sur ce qui est le plus adapté pour la Commune. L'exemplarité de prendre de l'électrique, maintenant, est peut-être juste une « image de vitrine » et il trouve remarquable que la Municipalité et le travail des commissions aient étudié toutes les différentes manières d'accéder à l'achat de ce véhicule.

M. **Mark TRITTEN** conclut que le choix, au jour d'aujourd'hui est correct et que la commission des finances sera attentive si la Municipalité s'est trompée dans le choix du véhicule et de son entretien par la suite sur la législature 2021-2026. Il propose un PMU avec différentes machines dans les rues du village de Vich, chaque conseiller va essayer les machines et se faire une idée du modèle à acheter ! (Rires)

M. **Luigi LONGHI** trouve dommage que le travail fait en amont soit remis en cause ! Les renseignements et la justesse des informations ont été vérifiés et étudiés par les communes, la Municipalité et les commissions, il faut faire confiance !

M. **Marcel BIEDERMANN** pense que le leasing est fait quand il n'y a pas l'argent disponible immédiatement, donc pour la Commune il est préférable de le financer directement, puisqu'il y a l'argent. Il considère que le leasing est une option très chère.

Le Préavis n°04/2022-2023 est accepté avec 21 OUI, 1 NON, 3 abstentions

6. NOMINATION D'UNE COMMISSION AD'HOC - RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE

Le **Président** demande trois candidats et un suppléant :

M. Jean-Pierre SUTTER

M. Éric PASCHE

M. Anthony PINZELLI

M. Didier PLUSS, suppléant

Ils sont élus par applaudissements

7. ELECTION D'UN-E DÉLÉGUÉ-E AU RAT

M^{me} **Antonella SALAMIN** donne des précisions sur ce réseau du RAT se sont les crèches l'UAPE et les mamans de jour, le RAT supervise toutes les instances, gère les subventions et le conseil intercommunal comprend environ deux séances par année. Ce conseil intercommunal a également ses commissions de gestion et de finances. Les tarifs à appliquer sont également discutés dans ces séances.

Le **Président** demande un candidat.

M. Michel PEIRIS est élu par applaudissements

8. LISTE DES PRÉAVIS CONNUS POUR LA PROCHAINE SÉANCE

M^{me} **Antonella SALAMIN** explique que pour l'instant aucun préavis n'est à déposer pour le conseil communal du mois de mars. Certain dossier prenant beaucoup de temps, ils ne seront pas terminés pour le mois de mars. Peut-être la réunion sera-t'elle annulée.

Le **Président** donne l'exemple que sur la Commune de Nyon le Conseil Communal se retrouve tous les mois. Le règle est que la Municipalité fournit en séance les préavis du mois d'après. Les préavis sont déposer en commission chaque mois et le mois suivant les rapports sont prêts.

Cela étant, on ne peut pas faire cela à Vich étant donné que nous n'avons que quatre séances par an

Le **Préfet** avait donc suggéré qu'à chaque séance de Conseil Communal les préavis connus soient annoncés. Ceci n'étant, pour l'instant, pas le cas pour la séance prévue en mars prochain, si ceci changeait il souhaiterait, qu'immédiatement nous ayons la possibilité de mettre les commissions au travail des préavis.

9. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M. Jean-Claude BISSAT donne l'évolution pour la rénovation de la Maison du Tilleul, la mise à l'enquête a été repoussée, car il faut encore faire des forages, ceci permettra de donner la précision des coûts. Suite à la résiliation des baux et loyers, les locataires ont fait une séance de conciliation a eu lieu devant une commission avec M^{me} **Le Préfet**. Les locataires étaient défendus par une personne de l'ASLOCA, le rapport de la commission à reporter la résiliation au locataire avec une année supplémentaire, dorénavant prévue pour août 2024. Les locataires peuvent également faire recours contre cette décision, ceci prendra plus de temps et ira aux Tribunal des baux.

M. **Philippe MUNDLER** remercie les trois volontaires pour la commission du règlement de police, ce dernier date de 1980 il est temps de le mettre à jour.

M. **Richard STOECKLIN** indique que suite à la présentation du réseau d'eau, la semaine dernière, il a rencontré les Municipaux de Gland, une ébauche d'un contrat administratif, qui gère l'aspect gouvernance de ce projet, ainsi que des schémas conceptuels de cette interconnexion. La commune de Gland étudie les projets, elle a pris acte de cette demande et nous en fera un retour prochainement.

Concernant le terrain multisport. Il est terminé, il est très bien utilisé. Zone mini foot très fréquentée. Avec le chantier, la Municipalité a profité d'installer un point d'eau, sous forme d'une fontaine à eau. Une « box équipe » bleue, qui permet le partage et l'emprunt de matériaux sportifs gratuits, grâce à une application qui a un code QR, installation provisoire sur une année pour l'essai. Entre les deux terrains, il y a une place pavée, l'aménagement est prévu pour l'année prochaine avec des bancs et des tables.

Le dimanche 7 mai, il y aura la participation à l'initiative de « Swiss bouge », ceci sera l'occasion de faire l'inauguration de ce terrain.

M^{me} **Antonella SALAMIN** indique que le règlement du personnel a été envoyé à la juriste du Canton. Elle l'a étudié. La prime de départ au bout de cinq ans et le Télétravail a étonné la juriste, mais ceci n'est pas illégal et il a été transmis, tel qu'amendé, pour la signature du Conseil d'Etat.

M^{me} **Carol WUERSCH** présente le canapé forestier, structure dédiée dans le cadre d'activité pédagogique. Une convention est signée avec le Canton, donc nous sommes astreints de respecter le règlement. L'école Montolivet faisait déjà l'école en forêt, donc elle a été très intéressée par l'utilisation de ce canapé. Tous les branchages, se sont deux classes qui ont été chercher le bois et l'ont mis en place sous la supervision du garde forestier.

10. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le **Président** demande si les délégués des associations veulent faire une intervention devant les conseillers. Aucun.

Le **Président** indique qu'il nous faudra trouver un membre pour la commission des routes, suite à la démission de M. **Leonardo MARTINS da Costa Matos** et des membres pour une commission de l'urbanisme à mettre en place à la séance du mois de mars. La **secrétaire** affiche les séances du Conseil Communal pour 2023 :

Conseils Communaux 2023	Dates de réserve :
Mardi 14 mars 2023	Mardi 9 mai 2023
Mardi 20 juin 2023	Mardi 14 novembre 2023
Mardi 10 octobre 2023	
Mardi 5 décembre 2023	

Le **Président** explique qu'actuellement, nous sommes 38 conseillers, que nous pouvons aller jusqu'à 32, soit 1/5 de quarante. Nous n'allons pas attendre de prendre ce risque et ceci avec l'accord du **Préfet**. Nous avons déjà eu recours et épuisé la réserve de six suppléants élus pour la législature. Le processus de l'élection complémentaire sera pour l'automne prochain, en principe. La commune de Duillier à l'époque avait eu du mal à recomposer son conseil communal et avait fait la une du courrier de la Côte. Le Conseil à moins de 32 membres ne sera

pas habilité à fonctionner, ce qui nous vaudrait d'être sous la tutelle du Canton (cela étant, le Canton fera sans doute preuve de patience).

Le bureau va s'investir dans cette campagne de recrutement de candidats, mais nous comptons également sur vous pour en parler autour de vous. Nous proposons divers arguments :

- Participation du conseiller d'être content d'être en séance. Les conseillers ne démissionnent pas par manque d'intérêts, ceci permettra d'insister auprès de candidat indécis. Le vaudois dirait « nous sommes déçus en bien ».
- Quatre séances par année, les dates sont connues en avance, ceci permet de planifier la vie.
- Les séances ne durent pas trop longtemps, nous nous y appliquons ! Dans tous les cas nous ne pouvons pas dépasser minuit, mais la moyenne est entre 22h00 et 22h30.
- Agréable de connaître la vie courante du village.
- C'est bien de connaître les efforts que la Municipalité met en place pour les nuisances sonores dans le village ou de connaître le taux d'imposition.
- Influence d'interpeller la Municipalité pour le futur ou sur les décisions.
- Un bon exemple de fonctionnalité importante, pour exemple lors du Covid-19, les conseils généraux et communaux ont tout de même fonctionné, si non les Municipalités seraient restées figées dans leur démarche, sans les acceptations ou refus de leur préavis.
- On est payé en tant que conseiller, pas beaucoup mais un peu
- La Municipalité offre une bonne collation qui ne sera que meilleure par la suite

Il nous faudra un retour, pour les personnes dont vous n'aurez pas pu les convaincre, comme ceci nous irons cibler les démarches avec de meilleures méthodes et comprendre pourquoi ils ne veulent pas s'investir comme conseiller communal. Dans d'autres villages, ils offrent le baby sitting, ou augmenter la rémunération des conseillers par leur jeton de présence.

M. **Romain HADORN** demande si nous avons pensé aux canaux de communications pour partager les informations pour l'élection complémentaire ? Le **Président** précise qu'il y aura un tout ménage, dans le journal Vich fait, par le site de la commune et le pilier public.

11. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

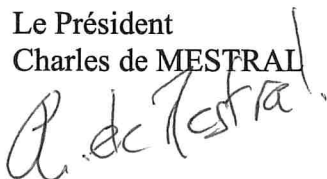
M. **Olivier MONACHON** demande si sur la route de l'Etraz, il serait possible de diminuer l'intensité des lampadaires ? M^{me} **Carol WUERSCH** répond que non, mais se renseignera, car se sont d'anciens luminaires.

12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le **Président** clôt la séance à 21h30.

Au nom du Conseil Communal

Le Président
Charles de MESTRAL



La Secrétaire
Valérie ZEENDER

